

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

**PLAN DE REPONSE
DU SECTEUR EDUCATION-FORMATION
CONTRE LE COVID-19**

Avril 2020

**PLAN DE REPONSE
DU SECTEUR EDUCATION-FORMATION
CONTRE LE COVID-19**

Approuvé par	
	
Kandia CAMARA	
Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	6
2. ANALYSE DE LA SITUATION	7
2.1. Population scolarisée et structures d'accueil	7
2.1.1. Population scolarisée	7
2.1.2. Etat des structures d'accueil	8
2.2. Programmes d'éducation/formation à distance existants	8
2.3. Infrastructure de télécommunication	9
2.4. Niveau d'exécution des programmes	11
2.5. Hypothèses de déploiement	12
3. CADRAGE STRATEGIQUE DU PLAN DE RIPOSTE	13
3.1. Principes et scénarios de déploiement.....	13
3.1.1. Principes	13
3.1.2. Scénarios de déploiement	15
3.2. Cadrage stratégique	18
3.2.1. Vision	18
3.2.2. Population cible	19
3.2.3. Théorie du Changement du PRSE-COVID	19
3.2.4. Programmation stratégique de la phase de pandémie	22
3.2.5. Programmation stratégique de la phase de relèvement	29
4. COUT ET FINANCEMENT DU PLAN DE RIPOSTE	36
4.1. Le coût total du plan de riposte	36
4.2. La soutenabilité financière du Plan de riposte.....	36
4.2.1. La mobilisation des ressources intérieures et des entités nationales	36
4.2.2. Les financements extérieurs disponibles	37
4.2.3. Les financements à rechercher	37
5. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION	38
5.1. Organes de pilotage et de gestion.....	38
5.1.1. Organe de pilotage	38
5.1.2. Organe de coordination opérationnelle	38
5.1.3. Organe de suivi-évaluation	38
5.2. Dispositif de suivi-évaluation	38
5.3. Rôles des acteurs des services déconcentrés	40
5.4. Analyse des facteurs de succès	40
5.4.1. Analyse des risques	40
5.4.2. Analyse des hypothèses	41
5.5. Calendrier de mise en œuvre	42
5.6. Cadre de résultats	43
5.7. ANNEXE : Matrice d'actions budgétisée	49

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
APFC	: Antenne de la Pédagogie et de la Formation Continue
ARTCI	: Agence de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire
AVSI	: Association des Volontaires pour le Service International
BM	: Banque Mondiale
CNS	: Conseil National de Sécurité
CND	Coordonnateur National Disciplinaire
CRD	Coordonnateur Régional Disciplinaire
DAPS-COGES	: Direction de l'Animation, de la Promotion et du Suivi des Comités de Gestion des Établissements Scolaires
DCS	: Direction des Cantines Scolaires
DDENET	: Direction Départementale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique
DEEG	Direction de l'Égalité et de l'Équité du Genre
DELC	: Direction des Écoles, Lycées et Collèges
DMOSS	: Direction de la Mutualité et des Œuvres Sociales en milieu Scolaire
DPFC	: Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue
DRENET	: Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSPS	: Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
DTSI	: Direction des Technologies et des Systèmes d'Information
DVS	: Direction de la vie Scolaire
DVSP	: Direction de la Veille et du Suivi des Programmes
GLPE	: Groupe Local de Partenaires pour l'Education
HACA	Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle
HCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IEPP	: Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire
IGENET	: Inspection Générale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique
MENETFP	: Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernemental
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PME	: Partenariat Mondial pour l'Education
PNSSU-SAJ	: Programme National de la Santé Scolaire et Universitaire-Service des Affaires Juridiques
RTI	: Radiodiffusion Télévision Ivoirienne
SCDA	: Service de Communication, de la Documentation et des Archives
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNFPA	: Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19) touche plus de 180 pays et territoires au 6 avril 2020, avec plus de 1,2 million de cas confirmés et 67 666 décès selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Pour limiter la propagation de cette pandémie que les regroupements en milieu scolaire sont susceptibles de faciliter, la plupart des gouvernements du monde ont fermé temporairement les établissements scolaires et les structures de formation technique et professionnelle. Selon les estimations de l'UNESCO du 31 mars 2020, 185 pays ont fermé l'intégralité de leurs établissements scolaires et 11 autres pays ont mis en place des fermetures localisées. En Côte d'Ivoire, la décision de fermeture prise par le Conseil National de Sécurité (CNS) pour l'ensemble des établissements d'enseignement, initialement pour une durée de 30 jours à compter du 16 mars 2020 à minuit, a été prorogée jusqu'au 17 mai 2020 par le Conseil des Ministres en sa session du 15 avril 2020.

Cette fermeture nationale affecte près de 7 millions d'élèves/apprenants du préscolaire, du primaire, du secondaire général et technique, et de la formation professionnelle qui sont actuellement à la maison. Elle pose ainsi le défi majeur de la continuité des apprentissages pour tous ces enfants, en particulier ceux issus des communautés les plus vulnérables et les plus défavorisées.

Face à ce défi, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre un plan de riposte sanitaire. En outre, un second plan de soutien économique, social et humanitaire a été élaboré afin d'atténuer l'impact de la pandémie et préparer une reprise rapide des activités. Ce dernier plan a inscrit l'objectif d'assurer une éducation à distance en commençant par les classes d'examens.

Pour faire suite à cette décision du Gouvernement, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a développé le présent plan opérationnel, avec l'appui du Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE).

2. ANALYSE DE LA SITUATION

2.1. Population scolarisée et structures d'accueil

2.1.1. Population scolarisée

Le système éducation-formation formel compte 6 727 896 élèves/apprenants issus du préscolaire (244 357), du primaire (4 101 430 dont 580 572 en classe de CM2), du secondaire général (2 264 969 dont 446 396 en classe de 3^{ème} et 220 129 en Terminale), du secondaire technique (50 875 dont 19 280 en Terminale) et les apprenants de la formation professionnelle (60 829).

Notons que les 77 080 élèves des centres communautaires (préscolaire et primaire) sont comptabilisés dans les chiffres ci-avant de l'éducation formelle de même que les 19 070 élèves en situation de handicap du primaire et du secondaire dont 5070 sensoriels.

Tableau 1 : Population scolarisée par cycle d'enseignement selon la catégorie (formel)

	Préscolaire	Primaire	CAFOP	Sec Général	Sec Technique	FP	Total
Elèves/ Apprenants	244 357	4 101 430	5 436	2 264 969	50 875	60 829*	6 727 896
Total Ecoles	3 475	18 258	16	2 331	337	283	24 700
Ecoles privées	957	2 806	0	1 782	333	210	6 088
Ecoles com.	121	839	0	0	0	0	960
Total Enseignants	10 236	101 085	589	71 247	7 564	6 405*	197 126
Enseignants du privé	2 913	17 520	0	44 477	7 189	3 349	75 448
Enseignants du com.	407	2 141	0	0	0	0	2 548
CPPP	879		48	476			

Source : Recensement scolaire 2019-2020 de la DSPPS, et estimations des auteurs sur la base des effectifs de 2018-2019 de la formation professionnelle ;

Les structures d'éducation non formelle répertoriées par la DSPPS comptent, d'une part, 275 009 élèves encadrés par 6 983 enseignants dans 2 462 structures islamiques d'éducation non intégrées au système formel, et d'autre part, 56 986 apprenants encadrés par 2 422 animateurs dans autant de centres d'alphabétisation.

Tableau 2 : Population scolarisée dans le non formel

	Elèves/Apprenants	Nbre structures	Nbre enseignants
Alphabétisation	56 986	2 422	2 422
Structures islamiques non intégrées	275 009	2 462	6 983
Total	331 995	4 884	9 405

2.1.2. Etat des structures d'accueil

L'environnement physique des structures d'accueil de la population scolarisée n'offre pas toutes les commodités nécessaires pour un cadre sain et protecteur. En matière d'hygiène, la situation est préoccupante particulièrement pour le cycle primaire.

En effet, 41% des écoles préscolaires n'ont pas de point d'eau et 45% n'ont pas de dispositifs de lave-mains. Pour le primaire, ces taux sont respectivement de 55% (90% pour le communautaire, 59% pour le public et 22% pour le privé, 68% en milieu rural) et 71% (94% communautaire, 75% public et 44% privé) (MENETFP/DSPS 2019-2020).

Dans le secondaire général, 10% des structures ne disposent pas de point d'eau et 6% de dispositifs de lave-main. Dans le secondaire technique, 2% des structures ne disposent pas de point d'eau et 44% de dispositifs de lave-mains.

2.2. Programmes d'éducation/formation à distance existants

En matière d'éducation-formation à distance, le MENETFP est en mesure de s'appuyer sur les acquis de plusieurs projets dont les principaux sont UNESCO-CFIT, MOBILE LEARNING et IFADEM.

Le projet UNESCO-CFIT, mis en œuvre sur la période 2012-2018 dans 10 localités (Abidjan 1, Bassam, Bondoukou, Bouaké 2, Daloa, Korhogo, Man, Daoukro, San Pedro et Yamoussoukro), visait à améliorer le dispositif de formation continue des enseignants au moyen des technologies à travers le développement d'une plateforme virtuelle de formation à distance et le développement d'une ingénierie tutorale et de production de ressources pédagogiques numériques. Il a contribué au renforcement des capacités des APFC en techno pédagogie, l'initiation au numérique des élèves-maîtres des CAFOP, des enseignants du primaire et du secondaire concernés et à

l'auto-formation d'instituteurs et de professeurs de collège en TIC. Ce sont environ 6 000 enseignants et élèves-maîtres des CAFOP qui ont été touchés par ce projet.

Le projet « Mobile Learning Côte d'Ivoire », mis en œuvre sur deux ans (2015-2017), a permis de renforcer les capacités de 400 instituteurs et 600 professeurs de collège de cinq villes pilotes (Agboville, Divo, Bouna, Boundiali et Séguéla) à travers une formation ouverte et à distance avec des tablettes sur lesquelles sont téléchargées les modules de formation. Les bénéficiaires sont engagés dans une autoformation tutorée sans besoin de la connexion internet.

L'Initiative Francophone pour la Formation à distance des Maîtres (IFADEM), initié en 2013, vise à renforcer les pratiques pédagogiques des instituteurs et les compétences managériales des chefs d'établissement primaires et secondaires au moyen d'une autoformation tutorée. La formation est basée sur la production de ressources pédagogiques sous forme de livrets thématiques. Après une première phase pilote qui a formé 596 instituteurs dans deux régions (Abengourou et Gagnoa) la deuxième phase est en cours avec 10 000 instituteurs, 15 000 directeurs d'école et 1 000 chefs d'établissements secondaires.

2.3. Infrastructure de télécommunication

Au-delà des projets d'éducation/formation à distance, le ministère a également entrepris depuis quelques années la dématérialisation de certains services dans ses relations avec les élèves et leurs parents. Ainsi, différentes expériences ont été initiées et qui sont aujourd'hui rentrées dans les habitudes de la communauté éducative. Il s'agit, entre autres, de l'inscription en ligne, l'affectation en 6ème et l'orientation en seconde en ligne et de la publication en ligne des résultats des examens scolaires et des concours pédagogiques.

Le succès de ces expériences de télécommunication repose en partie sur le développement spectaculaire de la téléphonie mobile dans le pays. En effet, la Côte d'Ivoire compte, au 31 décembre 2019, plus de 37 millions d'abonnés soit 143% de la population totale. Le taux de couverture du territoire national en 2G, 3G ou 4G est de 92% correspondant à un potentiel de 97% de la population théoriquement en mesure de se connecter à internet (ARTCI 2020).

Le taux réel de pénétration de la téléphonie mobile corrobore ces données avec une participation significative du milieu rural et de toutes les régions. En effet, 92% des ménages possèdent un téléphone portable (97% en milieu urbain et 87% en milieu rural). Dans les régions, ce taux varie de 81% (Ouest et Nord-est) à 97% (Abidjan).

Toutefois l'accès des populations à internet (mobile ou en ligne) reste limité. Selon l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS 2016), la proportion d'hommes de 15-24 ans qui ont utilisé internet au moins une fois dans leur vie est de 42%. Les femmes du même âge accusent un retard important sur les hommes avec un taux de 19%. Selon les mêmes sources, l'utilisation courante d'internet (au moins une fois par semaine durant le mois précédent l'enquête) est encore plus faible, 26% pour les hommes de 15-24 ans et 12% pour les femmes du même âge.

En 2018 les utilisateurs d'internet représentaient 47% de la population (Banque mondiale). Cette situation pourrait être liée à la pauvreté qui touche environ 46,3% de la population (INS/ENV 2015) et à l'analphabétisme qui touche environ 55% des personnes âgées de plus de 15 ans. Ce taux est de 74.4% en milieu rural (INS/ENV 2015 et calcul des auteurs).

A l'instar de la téléphonie mobile, le paysage de l'audiovisuel en Côte d'Ivoire est en plein essor. En juin 2018, l'on comptait 7 chaînes de télévision et 192 chaînes de radio autorisées par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) contre 3 chaînes publiques de télévision et une cinquantaine de radios vers la fin de la décennie 90 où les premières radios de proximité ont été autorisées.

Les chaînes de service public (3 télévisions et 3 radios) occupent une place de choix dans le paysage audiovisuel en termes de couverture du territoire national et d'audience. Une enquête réalisée en 2012 estimait l'audience de la première chaîne de télévision de service public (RTI1) à 1 704 7601 téléspectateurs par jour. Les radios de proximité (148 au total à la date de juin 2018) dont la mission est d'accompagner le développement local constituent des relais essentiels de ces chaînes de service public auprès des populations.

¹ TNS SOFRES

L'accès de ces dernières aux médias audiovisuels est naturellement contraint par la disponibilité d'une source d'énergie abordable. Si les postes de radio peuvent fonctionner avec des piles disponibles partout dans le commerce à des coûts relativement abordables, il n'en est pas de même pour la télévision qui nécessite une source d'énergie plus puissante.

Selon la MICS 2016, 49% des ménages (53% en milieu urbain et 45% en milieu rural) possèdent un poste de radio et 52% un poste téléviseur (78% en milieu urbain et 26% en milieu rural).

Les mêmes sources indiquent que le taux d'accès des ménages ivoiriens à l'électricité est de 64%. Ce taux est de 92% en milieu urbain et 38% en milieu rural. Notons toutefois que les importants investissements réalisés par le gouvernement ces cinq dernières années en matière d'électrification rurale ainsi que les mesures sociales d'accompagnement prises pour faciliter l'accès des populations défavorisées autorisent à anticiper un taux d'accès à l'électricité beaucoup plus important aujourd'hui.

2.4. Niveau d'exécution des programmes

Pour l'enseignement général, l'année scolaire 2019-2020 a débuté le lundi 09 septembre 2019 et était prévue pour s'achever le vendredi 31 juillet 2020, soit 32 semaines et 4 jours ou 1 312 heures de cours.

La décision de la fermeture des écoles a été prise le 16 mars 2020. A cette date, les opérations de fin de deuxième trimestre (calcul des moyennes, préparation des conseils de classe) étaient en cours après l'arrêt des notes intervenu le 13 mars 2019.

Le niveau moyen d'avancement dans l'étude des programmes éducatifs au moment de la fermeture des classes est celui correspondant à la date du 16 mars 2020, soit 23 semaines et 1 jour de classe sur 32 semaines et 4 jours prévus.

Par ailleurs, l'année scolaire 2019-2020 a connu un mouvement de grève des enseignants du préscolaire au secondaire en passant par le primaire. Cette grève a duré environ deux semaines. Les deux semaines de grève n'ont pas pu être rattrapées à la date du 16 mars 2020.

Déduction faite de ces deux semaines de grève, nous pouvons estimer l'état d'avancement général des programmes éducatifs à 21 semaines et 1 jour. En temps normal, il resterait donc 11 semaines et 2 jours de travail pour achever les programmes éducatifs de l'année scolaire 2019-2020.

Concernant l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle, le second semestre était en cours pour prendre fin le 29 mai 2020. Le niveau moyen d'avancement des programmes de formation au moment de la fermeture des classes à la date du 16 mars 2020 était de 9 semaines sur les 17 prévues. C'est le lieu de relever que le secteur de l'ETFP n'a pas connu d'arrêt de travail du fait de la grève. En conséquence, il reste 8 semaines de cours.

Cependant, les stages de fin de cycle des Brevets de Techniciens (BT) qui avaient démarré pour certains auditeurs, ont été interrompus du fait de la crise. Ces stages, d'une durée de deux mois, doivent être menés à leur terme et validés par les soutenances.

2.5. Hypothèses de déploiement

Dans une situation d'urgence, il sera nécessaire d'élaborer, sur le plan pédagogique, des stratégies permettant d'achever les programmes éducatifs dans un délai plus court. Cet effort s'impose afin que l'impact de la crise sur l'année scolaire 2019-2020 n'entraîne pas de perturbations majeures sur le déroulement des années scolaires à venir par un effet domino. En effet, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP) mise sur une rentrée scolaire 2020-2021 au plus tard le 30 octobre 2020. Pour ce faire, l'hypothèse retenue pour l'achèvement des programmes à partir de la date d'ouverture des classes est de 8 semaines.

Cette hypothèse est recevable pour deux raisons. Tout d'abord, certains contenus restant à étudier auraient déjà été introduits via le dispositif d'enseignement à distance pendant la période de fermeture des classes. Leur étude au moment de la réouverture pourrait donc se faire de manière plus accélérée. Ensuite, le dispositif d'enseignement à distance restera fonctionnel pendant la réouverture des classes afin de soutenir les élèves à travers des activités de consolidation des contenus déjà étudiés. Au niveau

de la formation professionnelle et technique, un accès sera mis sur le volet pratique en atelier, le volet théorique de la formation étant abordé à distance.

Enfin, le système éducation-formation a une expérience éprouvée dans la gestion pédagogique des turbulences sociopolitiques qui ont marqué les années 90. Plusieurs stratégies ont été élaborées pour valider certaines années scolaires, à savoir, l'allègement temporaire des programmes éducatifs et/ou du rythme des évaluations, le renforcement des pratiques pédagogiques en matière de gestion du temps à travers des modes d'emploi élaborés par les services compétents du MENETFP.

L'adoption d'une ou plusieurs de ces démarches conjuguées avec l'effet du dispositif d'enseignement à distance nous conforte dans l'idée que les programmes éducatifs peuvent être achevés en huit (8) semaines aussi bien pour l'enseignement général que pour le secondaire technique et professionnel.

3. CADRAGE STRATEGIQUE DU PLAN DE RIPOSTE

3.1. Principes et scénarios de déploiement

3.1.1. Principes

Cinq principes baliseront le déploiement du dispositif de continuité éducative :

- Le premier de ces principes est la **continuité**. Elle exprime l'exigence de ne pas interrompre durablement l'action éducative en temps de paix, de conflit armé, d'épidémie, de catastrophe naturelle et de crise de toute nature tout en prenant les dispositions idoines pour garantir la sûreté, la protection et la quiétude nécessaires au bon déroulement des apprentissages. Aucun évènement naturel ou provoqué par l'homme ne doit entraver l'éducation des enfants.

Ce principe est d'ailleurs inscrit dans la loi n°2015-695 du 17 septembre 2015 qui fait de l'enseignement un service public. L'une des caractéristiques du service public est la continuité en toutes circonstances.

Ce principe est aujourd'hui largement partagé à travers le monde. Il est promu notamment par l'UNICEF et de nombreux autres partenaires bilatéraux et multilatéraux dont le Partenariat Mondial pour l'Education (PME) à travers le lancement prochain d'un fonds dénommé « L'école ne peut pas attendre ». Ce

fonds est destiné à collecter 4 milliards de dollars afin de remettre à l'école les 75 millions d'enfants privés d'éducation dans les zones de conflit.

- Le deuxième principe du dispositif d'enseignement à distance est la **gratuité**. L'accès aux ressources pédagogiques diffusés par les médias partenaires ou placés sur les plateformes numériques est entièrement gratuit pour les enfants et leurs parents à l'exception des équipements de base (poste de radio, poste téléviseur, connexion internet, alimentation électrique, etc.) nécessaires pour accéder à ces médias et plateformes numériques.
- Le troisième principe est l'**inclusion**. Le dispositif d'enseignement à distance vise tous les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire général, technique et professionnel du public et du privé. De plus, il prend en compte également tous les enfants fréquentant les structures d'éducation non formelle, confessionnelle et laïques. Il reste entendu que tous les efforts pour l'intégration de tous les enfants de 6 à 16 ans hors du système scolaire formel devront être poursuivis en temps normal.
- Le quatrième principe est l'**équité**. Il affirme que tous les bénéficiaires du dispositif de continuité éducative et des apprentissages doivent avoir les mêmes chances d'accès, d'exposition, d'exploitation et d'appropriation des contenus d'enseignement. Il s'agira donc, pour conformer le dispositif à ce principe, d'appréhender, autant que faire se peut, toutes les formes d'inégalités perceptibles dans l'accès aux services d'enseignement à distance afin de prendre les mesures correctives nécessaires.

Ces inégalités peuvent revêtir plusieurs formes. Par exemple, toutes les familles n'auront pas un égal accès aux canaux de diffusion des ressources éducatives par manque d'équipements de base nécessaires (alimentation électrique, connexion internet, téléphone, poste de radio, poste téléviseur, etc.). Il convient de corriger pareille situation en soutenant les populations les plus vulnérables pour l'acquisition de ces équipements.

En outre, les différents canaux de diffusion des enseignements n'offrent pas toujours le même type de service. L'élève qui a accès à une plateforme internet a la possibilité de télécharger une capsule vidéo et de la visionner autant de fois que nécessaire.

L'élève qui n'a accès qu'à la télévision ou la radio n'a pas cette possibilité. Cette situation peut être source d'inégalité dans l'appropriation des contenus d'enseignement.

Par ailleurs, pour certains enfants, l'école est la seule opportunité pour accéder à des services de santé, d'alimentation et de nutrition. Pour d'autres, le risque qu'ils ne retournent plus à l'école après une période plus ou moins longue de fermeture sont élevés. La fermeture de l'école prive donc les premiers de soins vitaux et expose les seconds à des dangers tels que le travail forcé ou d'autres formes d'exploitation.

Dès que la réouverture de l'école est effective, les premiers retrouveront ces services de base, alors que les seconds, par le décrochage scolaire, notamment les jeunes filles, pourraient être définitivement perdus pour l'école.

Toute chose qui ne permet pas à ces enfants de profiter pleinement des services d'enseignement à distance. Ces exemples montrent toute la pertinence du principe d'équité.

- Le cinquième et dernier principe est la **pérennité**. Le dispositif qui sera déployé pour réduire l'impact de la pandémie du COVID-19 sur l'éducation des enfants est destiné à être pérenne. La pérennité du dispositif de continuité éducative vise deux objectifs. Il s'agit, d'une part, de renforcer la résilience du système éducatif à travers la mobilisation du dispositif dans d'autres situations de crise, et d'autre part, de renforcer les apprentissages par l'utilisation permanente du dispositif, y compris en temps normal, pour accompagner les élèves dans leurs révisions.

3.1.2. Scénarios de déploiement

L'estimation du taux d'exécution des programmes faite dans l'analyse de la situation permet d'élaborer trois (03) scénarios pour le déroulement du reste de l'année scolaire 2019-2020.

Scénario 1 : La réouverture des classes est effective le 18 mai 2020

Si la réouverture des classes était effective le 18 mai 2020, les programmes éducatifs de l'année scolaire 2019-2020 seraient achevés le 10 juillet 2020. Deux semaines de révision et de préparation des examens nationaux seraient accordées aux élèves en

classes d'examens et ceux des classes intermédiaires seraient en vacances à partir du 10 juillet 2020.

Les examens nationaux du général et technique (CEPE, BEPC, BAC) et ceux de la formation professionnelle (CAP, BEP, BP, BT) seraient organisés dans la période du 27 juillet au 11 septembre 2020, soit 49 jours. Pour les BT, une modalité sera aménagée, permettant aux apprenants en fin de cycle d'achever les stages pratiques en entreprises et de soutenir. Un arrêté du/des Ministre(s) compétent(s) précisera le calendrier de chaque examen.

Au terme des examens nationaux, deux semaines de vacances seraient accordées aux élèves en classes d'examens et la rentrée scolaire 2020-2021 démarrerait au plus tôt le 28 septembre 2020.

A la date du 18 mai 2020, le dispositif d'enseignement à distance aura fonctionné pendant 5 semaines et 2 jours. Une évaluation légère sera alors réalisée à mi-parcours en vue d'en identifier les forces et les faiblesses et de mettre en œuvre les mesures correctives idoines.

Ces mesures correctives vont permettre de renforcer l'efficacité du dispositif d'enseignement à distance qui sera utilisé pour accompagner les élèves pendant la réouverture des classes.

Tableau 3 : Récapitulatif du scénario 1

Activité	Début	Fin
Troisième trimestre	18/05/2020	10/07/2020
Préparation des examens	11/07/2020	26/07/2020
Examens	27/07/2020	13/09/2020
Grandes vacances	14/09/2020	27/09/2020
Rentrée scolaire 2020-2021	28/09/2020	

Le scénario 1 est optimiste. Malheureusement, l'évolution de la pandémie en Côte d'Ivoire reflète plutôt des signaux alarmants. En effet, la courbe de contamination demeure ascendante. Or la réouverture des classes n'est pas envisageable tant que l'évolution de cette courbe n'est pas inversée définitivement.

En l'absence d'éléments d'appréciation fiables permettant d'espérer cette inversion dans un futur proche, il convient d'envisager un second scénario moins optimiste.

Scénario 2 : La réouverture des classes est effective au plus tard le 29 juin 2020

Les mesures correctives apportées au dispositif d'enseignement à distance après l'évaluation réalisée en mi-mai 2020 vont permettre de renforcer son efficacité. Il pourra ainsi être utilisé pour accompagner les élèves pendant la période de réouverture des classes.

Le calendrier scolaire du scénario 2 est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Récapitulatif du scénario 2

Activité	Début	Fin
Troisième trimestre	29/06/2020	21/08/2020
Préparation des examens	22/08/2020	30/08/2020
Examens	31/08/2020	04/10/2020
Grandes vacances	05/10/2020	18/10/2020
Rentrée scolaire 2020-2021	19/10/2020	

La zone d'incertitude dans laquelle nous sommes désormais entrés du fait de cette pandémie commande d'explorer systématiquement toutes les éventualités en envisageant un troisième scénario pessimiste.

Scénario 3 : La réouverture des classes a lieu après le 29 juin 2020

Ce scénario mise sur une réouverture avant le 14 août 2020. Les enseignements se poursuivront en mode présentiel jusqu'à cette date.

La préparation des examens et leur administration se dérouleront alors selon le tableau 3 ci-dessous.

Dans tous les cas de figure, l'option de l'année blanche est exclue puisqu'environ 75% au moins des programmes éducatifs ont été étudiés et/ou évalués.

Tableau 5 : Récapitulatif du scénario 3

Activité	Début	Fin
Troisième trimestre (cours à distance/présentiel)	01/07/2020	14/08/2020
Préparation des examens	15/08/2020	30/08/2020
Examens	31/08/2020	04/10/2020
Grandes vacances	05/10/2020	18/10/2020
Rentrée scolaire 2020-2021	19/10/2020	

3.2. Cadrage stratégique

3.2.1. *Vision*

Le présent plan de riposte du MENETFP au COVID-19 prend appui sur les plans nationaux de riposte sanitaire d'une part et de soutien économique, social et humanitaire du gouvernement d'autre part.

En effet, la mesure de fermeture des établissements scolaires et des structures de formation s'inscrit dans la mise en œuvre de l'axe 5 du plan de riposte sanitaire, à savoir, la prévention de la transmission de la maladie à coronavirus (COVID-19).

En outre, ce plan mise, dans son axe 6, sur la mobilisation sociale et l'engagement communautaire. Cette mobilisation sociale et communautaire sera d'autant plus aisée que les préoccupations essentielles des populations auront trouvé des réponses satisfaisantes à travers les plans gouvernementaux de riposte sanitaire et de soutien. Au nombre de ces préoccupations, l'éducation des enfants et la formation des jeunes tiennent certainement une place de choix.

C'est pourquoi, le plan de soutien économique, social et humanitaire a retenu dans son axe 3 la nécessité de la continuité éducative ou pédagogique pendant la période de fermeture des classes conformément aux dispositions de la Constitution relatives à l'obligation scolaire pour tous les enfants de 6 à 16 ans.

L'application de cette mesure pose deux interrogations principales : (i) Comment assurer la continuité éducative dans le respect des principes de gratuité, d'inclusion et d'équité énoncés ci-avant ? (ii) Comment la mise en œuvre de la continuité éducative en réponse au COVID-19 pourrait contribuer à renforcer la résilience du système éducation-formation face à des crises futures ?

Le plan de riposte spécifique du MENETFP est la réponse à ces deux interrogations.

La vision qui le sous-tend est celle d'un système éducation-formation capable d'assurer, de manière inclusive et équitable, la continuité de ses services dans toutes les situations d'urgence.

3.2.2. Population cible

Le plan de réponse du secteur Éducation-Formation au COVID-19 (PRSE-COVID) vise 7 054 455 élèves et apprenants issus de l'éducation-formation formelle (préscolaire y compris communautaire, primaire y compris communautaire, secondaire général, technique et professionnel) et de l'éducation non formelle (classes passerelles, centres d'alphabétisation et structures islamiques non intégrées).

3.2.3. Théorie du Changement du PRSE-COVID

Le Plan de Réponse du Secteur Éducation-Formation contre le COVID-19 (PRSE-COVID) est aligné sur le Plan Sectoriel Éducation-Formation (PSE). Ainsi, sa mise en œuvre contribuera in fine à l'atteinte du Résultat Stratégique de celui-ci, à savoir que « La Côte d'Ivoire dispose de ressources humaines de qualité et productives ». De manière spécifique, le PRSE-COVID est basé sur la Théorie du Changement (TdC) ci-après énoncé.

Si les acteurs et structures du système éducation-formation disposent de capacités renforcées pour offrir des services d'enseignement et de formation à distance ;

Si les enfants et jeunes, les familles et les communautés disposent de capacités adéquates pour la demande des services d'enseignement et de formation à distance ;

Si les acteurs et structures du système éducation-formation disposent de capacités renforcées pour offrir des services dans un environnement sûr et protecteur ;

Si le système éducation-formation dispose de capacités renforcées pour développer un dispositif pérenne de continuité éducative ou pédagogique.

Alors les élèves et apprenants accèderont à des services d'enseignement et de formation à distance inclusifs et équitables, et à des services résilients d'enseignement et de formation dans un environnement sûr et protecteur ;

Parce que les ressources financières pour la mise en œuvre du PRSE-COVID sont disponibles ;

Que les élèves et apprenants qui ne sont pas en classes d'examen, les parents d'élèves et d'apprenants, les enseignants du public et du privé adhèrent aux interventions du PRSE-COVID ;

Que la couverture nationale du réseau téléphonique et internet est assurée ;

Que l'ensemble des ménages auxquels appartiennent les élèves et apprenants ont accès à l'électricité ;

Que l'ensemble des ménages auxquels appartiennent les élèves et apprenants disposent d'équipements adéquats pour l'accès des enfants et des jeunes aux services d'enseignement et de formation à distance (télévision, radio ou internet).

Cette Théorie du changement du PRSE-COVID est illustrée par le schéma ci-après

Résultat Stratégique du PSE : La Côte d'Ivoire dispose de ressources humaines de qualité et productives

Effet 1 : Les élèves et les apprenants accèdent à des services d'enseignement et de formation à distance inclusifs et équitables pendant la période de fermeture des classes du fait de la pandémie du COVID-19

Effet 2 : Les élèves et les apprenants accèdent à des services résilients d'enseignement et de formation dans un environnement sûr, protecteur et propice à un apprentissage continu de qualité

Produit 1.1 : Les acteurs et structures du système éducation-formation disposent de capacités renforcées pour offrir des services d'enseignement et de formation à distance pendant la période de fermeture des classes du fait de la pandémie du COVID-19

Produit 1.2 : Les enfants, les familles et les communautés disposent de capacités adéquates pour la demande des services d'enseignement et de formation à distance mis en place pendant la période de fermeture des classes du fait de la pandémie du COVID-19

Produit 2.1 : Les acteurs et structures du système éducation-formation disposent de capacités renforcées pour offrir des services d'enseignement et de formation dans un environnement scolaire sûr, protecteur et propice à un apprentissage continu pendant la période de réouverture de classes

Produit 2.2 : Le système éducation-formation dispose de capacités renforcées pour développer un dispositif pérenne de continuité éducative et pédagogique.

i. Production et diffusion de ressources pédagogiques numériques
ii. Tutorat à distance par les Enseignants
iii. Sensibilisation des acteurs du système éducation-formation
iv. Intégration des enfants en situation de handicap

i. Appui aux élèves des familles défavorisées et vulnérables
ii. Aide psychosociale aux enfants et aux enseignants
iii. Sensibilisation des parents, alphabétisés ou non sur le dispositif d'enseignement à distance

i. Préparation de l'accès aux établissements d'enseignement et de formation
ii. Préparation pédagogique de la réouverture des classes
iii. Création d'un studio d'enregistrement et de production
iv. Création d'une chaîne de TV dédiée au secteur

i. Évaluation du dispositif d'enseignement et de formation à distance
ii. Renforcement des capacités opérationnelles du CNRPN
iii. Élaboration de la Stratégie Nationale d'Éducation-Formation à Distance (SNED)

Problème central : Les élèves et apprenants n'ont pas accès de manière continue aux services d'enseignement en cas de survenue d'une situation d'urgence pendant l'année scolaire

Principales causes :

- La pandémie actuelle du COVID-19 qui impose la limitation des contacts physiques
- Les acteurs et les structures du système éducation-formation ne possèdent pas de capacités suffisantes pour assurer la continuité éducative en cas d'urgence
- Les familles et les communautés ne disposent pas de capacités suffisantes pour accompagner le processus d'apprentissage continu des enfants et jeunes

Risques:

- Insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre du plan
- Manque d'adhésion des élèves/app qui ne sont pas en classes d'examen
- Manque d'adhésion des parents
- Manque d'adhésion des enseignants du public
- Manque d'adhésion des enseignants du privé

Hypothèses:

i. Couverture nationale du réseau téléphonique et internet

ii. L'ensemble des ménages auxquels les élèves/apprenants ont accès à l'électricité

iii. L'ensemble des ménages auxquels appartiennent les élèves/apprenants disposent d'équipements adéquats pour l'accès des enfants aux services d'enseignement à distance (télévision, radio ou internet)

3.2.4. Programmation stratégique de la phase de pandémie

Effet 1 : Les élèves et les apprenants accèdent à des services d'enseignement et de formation à distance inclusifs et équitables pendant la période de fermeture des classes du fait de la pandémie du COVID-19.

Les deux (02) produits suivants relatifs, d'une part, à la disponibilité de l'offre de services d'enseignement et de formation à distance, et d'autre part, à la manifestation de la demande de ces services permettront d'assurer l'atteinte de l'effet 1 :

Produit 1.1 : Les acteurs et structures du système éducation-formation disposent de capacités renforcées pour offrir des services d'enseignement et de formation à distance pendant la période de fermeture des classes du fait de la pandémie du COVID-19

Les actions stratégiques relatives à ce produit se déclinent comme suit :

AS 1.1.1 : Production de ressources pédagogiques numériques pour diffusion via les médias (nationaux et locaux) et les plateformes d'auto-apprentissage

Dans cette action stratégique, il s'agira de (i) renforcer les capacités des enseignants et des acteurs de la chaîne de supervision pédagogique en matière de production des ressources pédagogiques adaptées à l'autoapprentissage, (ii) produire les ressources et supports pédagogiques, (iii) renforcer les capacités des technos pédagogues du MENETFP en matière de scénarisation et de numérisation des ressources pédagogiques, (iv) renforcer les capacités de 10 techniciens du Service de la Communication, de la Documentation et des Archives (SCDA) à la prise de vue et montage vidéo et (v) procéder à l'enregistrement puis à la conception et au montage de 9 110 capsules audiovisuelles dont 6 030 vidéos et 3 080 audios.

Les ressources pédagogiques ainsi produites couvriront toutes les disciplines au programme. Elles seront dédiées dans une première phase à l'étude des leçons du troisième trimestre pour l'enseignement général et le deuxième semestre pour le l'enseignement technique et professionnel puis, dans la deuxième, à la révision de l'ensemble des contenus au programme. Elles seront élaborées pour l'ensemble des niveaux et filières de la maternelle à la terminale et adaptées à toutes les certifications (diplômantes et qualifiante) du MENETFP.

Pour la formation professionnelle, des logiciels métiers (progiciels) et des vidéos de démonstration des Travaux pratiques (TP) renforceront les enseignements théoriques en ligne pour améliorer l'acquisition des compétences techniques et professionnelles par les apprenants.

Le déploiement du dispositif se fera en deux temps. Dans un premier temps, ce sont les élèves et apprenants des classes d'examen qui seront ciblés. Viendront ensuite les élèves et apprenants des niveaux intermédiaires.

Le processus d'élaboration des ressources et supports pédagogiques mobilise toute la chaîne de commandement pédagogique, de l'enseignant à l'inspecteur général en passant par les encadreurs pédagogiques régionaux et les encadreurs pédagogiques nationaux.

Pour l'enseignement général, ce processus se décline comme suit : (i) des canevas harmonisés de présentation des contenus des leçons sont transmis aux APFC, aux établissements secondaires et aux IEPP (ii) des enseignants sont sollicités par les APFC via les chefs d'établissements et les IEPP pour produire des contenus et supports selon les canevas harmonisés, (iii) les contenus et supports produits par les enseignants sont analysés et corrigés en première instance par les APFC et les IEPP puis transmis à la DPFC, (iv) un deuxième niveau de relecture est assuré par les Coordinations Régionales Disciplinaires (CRD) des quatre (04) APFC d'Abidjan, (v) les contenus et supports pédagogiques revisités par les CRD sont validés par une commission comprenant la DPFC et l'IGEN.

Enfin les contenus et supports validés (vi) sont résumés en leurs points essentiels et scénarisés pour la réalisation des capsules, puis (vii) numérisés et mis en ligne sur la plateforme ainsi que sur les autres canaux dédiés.

La commission de validation finale est organisée en sous-commissions disciplinaires. Dans chaque discipline, la sous-commission est composée de l'Inspecteur Général Responsable de la discipline, des Inspecteurs de la disciplines et des Coordonnateurs Nationaux Disciplinaires.

De plus, chaque commission disciplinaire s'appuie sur une équipe d'enseignants expérimentateurs (sélectionnés sur la base de l'expérience et des compétences

professionnelles) qui simulent les séquences de cours et se mettent en scène pour l'enregistrement des capsules. Il y a au total 400 enseignants expérimentateurs identifiés pour l'ensemble des disciplines.

Les premiers responsables des sous-commissions disciplinaires (105 au total) bénéficieront d'un renforcement de capacités en présentiel par session d'une vingtaine d'auditeurs. Ces responsables formeront les encadreurs pédagogiques des APFC dans chaque discipline et ces derniers formeront à leur tour un pool d'enseignants de la discipline relevant de leur zone d'influence. Ainsi, les capacités techniques de production des ressources pédagogiques adaptées à l'autoapprentissage seront disponibles sur toute l'étendue du territoire national.

Le renforcement des capacités des enseignants expérimentateurs se fera également en mode présentiel par vagues successives, à raison de 16 sessions de 25 enseignants.

Il en sera de même pour les 14 technos pédagogues et les 10 techniciens du SCDA en deux sessions séparées.

Quant à l'enseignement technique et professionnel, il compte 101 filières. Un contrat d'assistance sera signé avec un cabinet d'experts pour former 202 encadreurs pédagogiques (02 par filière) en urgence à l'IPNETP en 6 sessions de 33/34 auditeurs.

Les encadreurs pédagogiques, répartis en équipes de 3 personnes, formeront 15 formateurs et chefs de filières dans chacun des 620 établissements en juin 2020 sur toute l'étendue du territoire,

Le pool de 70 technos pédagogues sera formé et assisté par le même cabinet d'experts en e-learning sur trois mois. Le pool comprend 10 cellules de techno-pédagogues, chacune composée de 7 personnes issues de l'Inspection Générale, l'IPNETP, le CPNTIC, le DFPI, DET, DAIP et de la DFCRSP,

Un contrat avec un cabinet de communication sera également signé pour les enregistrements, la conception graphique et le montage d'urgence des 1 000 capsules nécessaires pour achever l'année scolaire 2019--2020 pour les classes d'examen (CAP, BEP, BP, BT, BAC Technique). Environ 4 000 capsules sont prévues pour les classes intermédiaires, pour tous les niveaux et modes de formation et de certification.

Du matériel multimédia sera acquis pour la production des capsules au CPNTIC. Des équipements d'enregistrement de cours seront achetés pour l'autonomisation et la pérennisation de la production des capsules (Caméras, casques, kit Microphones, Ordinateurs portable, logiciel de montage, dispositif d'éclairage, etc.). Trois (03) sites ont été identifiés pour les studios d'enregistrement (02 Salles de micro-enseignement et la salle PROJIDIE du CPNTIC).

AS 1.1.2 : Diffusion des ressources pédagogiques via les médias (Radios/ Télévisions) et les plateformes d'apprentissage en ligne

Cette action est dédiée à la diffusion des capsules. Deux plateformes en ligne² seront mises en place à cette fin. De plus, pour assurer l'accès de tous les enfants et jeunes sur l'ensemble du territoire national, deux canaux à plus large diffusion seront mobilisés. Il s'agit d'une part, des médias audiovisuels (chaînes de télévision publiques et privées et chaînes de radio nationales et de proximité), et d'autre part de la téléphonie mobile.

Ce dernier canal est destiné à offrir un service de soutien scolaire numérique d'apprentissage, disponible par sms à partir de tout type de téléphone portable, sans besoin de connexion internet.

AS.1.1.3 : Accompagnement à distance de l'autoapprentissage des élèves par les Enseignants

La mobilisation des enseignants autour des élèves à travers un tutorat à distance est capitale pour garantir l'efficacité du dispositif d'enseignement à distance.

Le tutorat consistera pour l'enseignant à (i) s'enquérir par téléphone ou via internet (forum, chat) de la situation de des élèves qu'il encadre durant l'année scolaire en cours en privilégiant ceux qui sont en difficulté d'apprentissage ; (ii) remonter au directeur d'école ou au chef d'établissement les difficultés matérielles/logistiques que rencontrent les élèves et leurs familles dans l'accès et l'appropriation des contenus d'enseignement ; (iii) recevoir et traiter les questions pédagogiques d'aide à l'apprentissage des élèves à la demande de ces derniers.

² www.ecole-ci.online pour l'enseignement général et www.maformationenligne.cpntic.ci pour l'enseignement technique et la formation professionnelle

Ces questions peuvent être transmises par appel téléphonique ou par message. Mais les réponses les plus élaborées devraient être communiquées par appel téléphonique ou par transmission d'un document numérisé si pertinent. Par période d'une ou deux semaines l'enseignant transmet au directeur d'école ou au chef d'établissement un rapport succinct de suivi comme celui présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Rapport standardisé de suivi-Enseignant

n°	Nom et prénoms de l'élève joint au téléphone	Difficultés matérielles rapportées	Synthèse des questions pédagogiques
1			
2			

Pour l'enseignement secondaire, chaque groupe classe a plusieurs professeurs à la fois. Les DREN/DDEN/DRETFP/DDETFP pourront localement adopter un schéma d'organisation propre qui assure la mobilisation de tous les enseignants autour des élèves. Une option pourrait consister à mettre en avant les professeurs principaux pour les questions matérielles et les autres professeurs pour les questions pédagogiques.

Dans cette action stratégique, il s'agira de (i) de sensibiliser les enseignants, renforcer leurs capacités en soutien psychologique et pédagogique, (ii) leur fournir des crédits de communication nécessaires et (iii) soutenir financièrement (forfait) les enseignants et les directeurs des études des établissements scolaires privés mis en chômage technique.

AS 1.1.4 : Intégration des enfants en situation de handicap

Pour prendre en compte les besoins spécifiques des malvoyants et des malentendants dans la continuité d'éducation, il sera nécessaire de (i) transcrire en braille les contenus d'enseignement à distance, (ii) produire des supports en braille, (iii) mettre les supports en brailles à la disposition des élèves malvoyants par les canaux habituels de distribution des manuels scolaires et (iv) assurer un service d'interprétariat en langue des signes pour les enfants malentendants lors de la diffusion des capsules.

L'enseignement général compte 7 744 handicapés sensoriels dont 227 au préscolaire, 3 186 au primaire et 4 331 au secondaire. Ces chiffres ne sont pas désagrégés dans la base des données de la DSPS. Les estimations de la Direction des Ecoles, Lycées et Collèges (DELCC) font état d'une répartition d'environ 25% de malvoyants et 75% de

malentendants. Sur cette base, nous pouvons estimer les malentendants à 5 808 élèves dont 170 au préscolaire, 2 390 au primaire et 3 248 au secondaire, et les malvoyants à 1 936 élèves dont 57 au préscolaire, 796 au primaire et 1 083 au secondaire.

L'ETFP compte 263³ apprenants en situation de handicap (moteur et sensoriel).

AS1.1.5 : Sensibilisation des acteurs du système éducation-formation pour leur adhésion effective au dispositif d'enseignement à distance (programmes des cours, rôles respectifs, etc.)

La sensibilisation des acteurs consistera à (i) leur présenter le dispositif dans toutes ses composantes et (ii) préciser leurs rôles respectifs au moyen d'une circulaire et des messages de sensibilisation sur les canaux dédiés, en impliquant les faitières des organisations syndicales du secteur éducation-formation.

Produit 1.2 : Les enfants, les familles et les communautés disposent de capacités adéquates pour la demande des services d'enseignement à distance mis en place pendant la période de fermeture des classes du fait de la pandémie du COVID-19

Les actions stratégiques relatives à ce produit se déclinent comme suit :

AS.1.2.1 : Appui aux élèves des familles défavorisées et vulnérables

Dans le souci de garantir l'inclusion et l'équité dans le déploiement du dispositif des mesures de discrimination positive seront prises en faveur des élèves des familles défavorisées et vulnérables. Cet appui sera réalisé à travers (i) la fourniture d'équipements d'accompagnement (postes de radio, postes téléviseurs, téléphones portables, crédits de communication) aux ménages qui ne disposent pas de ces équipements, (ii) la distribution des manuels scolaires aux élèves du primaire qui n'en ont pas ainsi que des rations alimentaires sèches aux élèves en insécurité alimentaire du fait de la fermeture des cantines scolaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de soutien économique, social et humanitaire du Gouvernement, le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (MSCSLP) a identifié des familles défavorisées et vulnérables qui bénéficieront de transferts monétaires. La base de données du

³ SE_ETFP/DPS 2018-2019

MSCSLP sera recoupée avec les données des autorités éducatives locales afin d'identifier les bénéficiaires des appuis prévus. Les DREN identifieront les familles qui ont au moins un enfant scolarisé et les IEPP identifieront les élèves ne disposant pas de manuels scolaires. En outre, le dispositif d'enseignement à distance prévoit un tutorat à distance dont la mise en œuvre permettra de remonter les données relatives aux familles n'ayant pas les équipements nécessaires pour accéder aux enseignements. Le recoupement de toutes ces données permettra aux DREN d'établir des listes de bénéficiaires des différents appuis prévus.

Quant à la distribution de rations alimentaires sèches, elle s'inscrit dans la continuité du projet d'appui du Programme Alimentaire Mondial (PAM) au programme national des cantines scolaires dans des régions déjà ciblées (Poro, Tchologo, Bagoue, Bafing, Cavally, Gontougo, Bounkani) dans le cadre d'un partenariat avec la Direction des Cantines Scolaires (DCS) du MENETFP. Ainsi, les bénéficiaires sont les ménages des enfants des 613 écoles dudit projet.

Les vivres sont déjà prépositionnés dans les régions ciblées et les distributions se feront avec les agents de terrain de la Direction des Cantines Scolaires (DCS) et du PAM dans le respect des gestes barrières de protection. Le PAM détient des directives standards pour les distributions de vivres dans les contextes d'urgences sanitaires qui lui permettent de procéder selon les directives internationales, adaptées au contexte ivoirien.

AS 1.2.2 : Aide psychosociale appropriée aux enfants et aux enseignants

Le contexte sanitaire national et mondial avec son lot de morts affectera d'une façon ou d'une autre les élèves confinés à leurs domiciles ainsi que les enseignants. Il ne sera pas aisé de les amener à se recentrer sur les études dans un tel contexte. C'est pourquoi, il sera nécessaire d'assurer un accompagnement psychosocial. Cet accompagnement se fera par les services compétents du MENETFP, avec l'appui du Ministère chargé de la solidarité, des élus locaux, des autorités politiques et administratives locales ainsi que les leaders communautaires en direction principalement des populations défavorisées et vulnérables et celles des victimes du COVID-19. Il pourra se manifester à travers des (i) visites de proximité pour s'enquérir de leur état et donner des conseils sur les meilleures manières de prévenir la contamination et les gestes à adopter en cas de d'apparition des symptômes du

COVID-19, (ii) des dons de matériels sanitaires et d'hygiène ainsi que (iii) la satisfaction de certains de leurs besoins primaires en termes de vivres, de médicaments, d'assainissement, de désinfection, etc. (iv) organiser des séances de mise en confiance des enfants dès les premiers jours de la reprise des cours par les directeurs d'école, les chefs d'établissement, les intervenants sociaux et le personnel d'encadrement.

AS1.2.3 : Sensibilisation des parents, alphabétisés ou non, afin qu'ils s'impliquent dans l'encadrement à domicile de leurs enfants par le biais des médias et les leaders d'opinion

L'assiduité des élèves aux enseignements à distance et leur recentrage sur les études nécessitent l'engagement des parents à leurs côtés. Cela est non seulement vrai pour les élèves du secondaire mais aussi et surtout pour les tous petits du préscolaire et du primaire. C'est pourquoi il faudra (i) diffuser des messages de sensibilisation sur les canaux dédiés et surtout les radios de proximité dont le concours devra être sollicité par les autorités éducatives locales, (ii) solliciter les leaders d'opinion pour relayer le message auprès des parents.

3.2.5. Programmation stratégique de la phase de relèvement

Effet 2 : Les élèves accèdent à des services résilients d'enseignement dans un environnement sûr, protecteur et propice à un apprentissage continu de qualité

Les deux produits suivants relatifs, d'une part, à la préparation de la réouverture des classes, et d'autre part, à la pérennisation du dispositif de continuité éducative permettront d'assurer l'atteinte de l'effet 2 :

Produit 2.1 : Les acteurs et structures du système éducatif disposent de capacités renforcées pour offrir des services d'enseignement dans un environnement scolaire sûr, protecteur et propice à des apprentissages de qualité pendant la période de réouverture des classes.

Les actions stratégiques relatives à ce produit se déclinent comme suit :

AS.2.1.1 : Préparation de l'accès aux établissements scolaires et des structures de formation à la réouverture des classes

La préparation à la réouverture des classes porte sur l'assainissement de l'environnement physique des établissements et la facilitation de l'accès des élèves aux établissements.

L'assainissement de l'environnement physique est essentiel pour permettre d'accueillir les élèves, les enseignants et le personnel administratif et technique dans un cadre sûr (dispositifs sanitaires, salubres et sécurisés) et propice à des apprentissages de qualité. Cette préparation comprend (i) l'assainissement et la désinfection des établissements scolaires, (ii) leur équipement en kits d'hygiène préventifs de la maladie à coronavirus (COVID-19), (iii) la fourniture aux établissements des masques pour la protection des élèves, des enseignants et les autres personnels, (iv) la dotation des établissements en thermomètres électroniques (v) la mise en bon état de fonctionnement des Services de Santé Scolaire et Universitaire (SSSU), (vi) la mise à disposition des supports d'éducation/sensibilisation au respect des mesures barrières, adaptés aux établissements et (vii) le renforcement des capacités des enseignants et des autres personnels des établissements scolaires sur les normes de sécurité sanitaire qu'ils devront respecter eux-mêmes et faire respecter par les élèves et (viii) le transport gratuit des élèves dans les grandes villes, notamment à Abidjan.

Cette dernière intervention se justifie par le fait que la pandémie du COVID-19 a contribué à dégrader les conditions économiques et financières des ménages C'est pourquoi l'appui aux parents d'élèves pour faciliter le transport des élèves à l'ouverture des classes dans des conditions sécurisées est souhaitable. Pour ce faire, un protocole d'accord sera négocié avec la SOTRA pour le transport gratuit des élèves de la ville d'Abidjan.

Par ailleurs, le renforcement des capacités des enseignants se fera à l'aide de modules de formation élaborés et diffusés à travers les canaux dédiés avant la réouverture des classes. Ces modules seront également disponibles sur supports physiques distribués aux enseignants à la réouverture.

Enfin, pour mener à bien les opérations d'assainissement et de désinfection des établissements scolaires et en assurer le suivi, il sera nécessaire de renforcer les

capacités opérationnelles des Services de Santé Scolaire et Universitaire (SSSU) qui devront être en première ligne pour éduquer les élèves et les personnels et veiller au respect des mesures barrières. Ces services veilleront à prendre systématiquement et quotidiennement les températures d'un échantillon d'élèves et de membres du personnel puis adresser aux structures sanitaires appropriées les cas symptomatiques.

AS 2.1.2 : Préparation pédagogique de la réouverture des classes

La préparation pédagogique à la réouverture des classes est déterminante dans la qualité des apprentissages post-pandémie. Cette phase comprend les activités (i) de programmation d'un séquençage de la reprise par niveau/par zone et la révision des modes d'organisation scolaire en fonction des mesures sanitaires en vigueur, (ii) de réaménagement du calendrier scolaire conformément aux scénarios envisagés et les modalités de certification des différents cycles d'étude, (iii) de réaménagement des programmes éducatifs et de formation, du rythme des évaluations et/ou les progressions nationales et (iv) de renforcement des capacités des enseignants sur la gestion du temps dans l'exécution des programmes éducatifs à travers des modes d'emploi par ordre/niveau d'enseignement.

Il est fort probable que la réouverture des classes intervienne pendant que certaines mesures barrières, notamment la distanciation sociale, sont encore en vigueur. Dans ces conditions il y a lieu d'envisager un séquençage de la reprise des cours par niveau.

Pour le cas spécifique du maintien de la mesure de distanciation sociale, le scénario prévu par le MENETFP pour la reprise est le suivant :

- Reprise des cours avec uniquement les élèves des classes d'examen (CM2, 3^{ème} et Terminale) ;
- Réaménagement des groupes pédagogiques et des emplois du temps et adoption de plans d'occupation des salles de classe permettant le respect strict de la distanciation physique entre les élèves ; *Les simulations réalisées montrent que le nombre de salles de classe et le nombre d'enseignants disponibles permettent de réorganiser les élèves en groupes pédagogiques de 20 élèves à conditions que tous les enseignants soient mobilisés pour l'opération ;*

- Enseignement en présentiel de l'entièreté des contenus du troisième trimestre avec reprise systématique des enseignements à distance délivrés depuis le 09 avril 2020 ;
- Validation de l'année scolaire 2019-2020 pour les élèves des classes intermédiaires sur la base des résultats des deux premiers trimestres ;
- Poursuite des enseignements à distance pour les classes intermédiaires pendant la période de réouverture pour les classes d'examen ;
- Evaluation des acquis scolaires au début de l'année scolaire 2020-2021 ;
- Aménagement d'une période de remise à niveau pour tous les niveaux au début de l'année scolaire 2020-2021.

Les modalités de certification des différents cycles d'étude seront l'objet d'arrêtés des ministres compétents.

Produit 2.2 : Le système éducatif dispose de capacités renforcées pour développer un dispositif pérenne de continuité éducative.

Les actions stratégiques relatives à ce produit se déclinent comme suit :

AS 2.2.1 : Évaluation du dispositif d'enseignement et de formation à distance déployé lors de la fermeture des classes du fait de la pandémie du COVID-19

Une évaluation globale du dispositif d'enseignement et de formation à distance est essentielle pour la pérennisation du dispositif et le renforcement de la résilience du système éducation-formation face aux situations d'urgence. Elle comprendra d'abord (i) une évaluation standardisée des acquis scolaires dans certains niveaux choisis à dessein au primaire et au secondaire dès la reprise des cours ou au début de la rentrée scolaire 2020-2021. Les conclusions devront restituer les niveaux d'acquisition en fonction des profils des élèves (milieu urbain ou rural, région, revenu des parents) et des canaux de diffusion des enseignements.

En effet, les deux mois de fermeture des classes laisseront forcément des traces de désapprentissage en dépit du déploiement du dispositif d'enseignement à distance qui est une expérience inédite pour le système éducation-formation. L'adaptation à ce nouvel environnement d'apprentissage ne sera pas facile pour les élèves et leurs

enseignants. De plus, toutes les inégalités dans l'accès et l'appropriation des contenus d'enseignement ne pourront pas être gommées. C'est pourquoi, il conviendra de faire un bilan des acquis scolaires pour apprécier l'impact pédagogique de la situation et entreprendre les mesures de mitigation.

Les conclusions permettront de planifier le reste de l'année scolaire en cours et peut-être celles des années scolaires à venir. Par exemple, des mesures de réaménagement des programmes éducatifs et/ou d'instauration d'une période de rattrapage de certains contenus pourraient être prises.

L'évaluation s'attachera ensuite à (ii) apprécier l'efficacité des différentes modalités d'enseignement à distance mobilisées par le dispositif à travers sa capacité à atteindre tous les enfants qui étaient en droit de l'être, la couverture des programmes éducatifs en vigueur, la conformité des contenus d'enseignement à ces programmes éducatifs, la qualité des enseignements dispensés, le niveau d'engagement des acteurs, l'équité dans son déploiement, l'adhésion et le niveau de satisfaction des élèves et leurs parents, etc. Cette évaluation globale se nourrira de l'évaluation des acquis annoncée ci-dessus.

Les enseignements tirés permettront de calibrer un dispositif de continuité éducative et pédagogique mobilisable dans d'autres situations d'urgence et à même de relever le défi de la qualité, de l'inclusion et de l'équité.

AS 2.2.2 : Renforcement des capacités opérationnelles des entités en charge de la production des Ressources Pédagogiques Numériques du secteur éducation/formation

Ce renforcement des capacités consiste à (i) conférer aux entités existantes (ou nouvelles) les compétences juridiques nécessaires au déploiement et à l'animation d'un dispositif d'enseignement à distance, (ii) doter ces entités des moyens logistiques nécessaires à la mise en œuvre de leurs missions et (iii) renforcer les ressources humaines et les capacités techniques de ces entités.

Le MENETFP dispose en son sein de structures dédiées à la production des ressources pédagogiques numériques. Il s'agit du Centre National de Ressources Pédagogiques Numériques (CNRPN), les centres de formation à distance installés

dans les 36 APFC et du Centre de Promotion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (CPNTIC).

AS2.2.3 : Création d'un studio d'enregistrement et de production de capsules pédagogiques au sein du Centre National de Ressources Pédagogiques Numériques

Pour accroître la capacité de production de capsules et de ressources pédagogiques numériques qui constituent la matière première, (i) la création d'un studio d'enregistrement s'avèrera nécessaire, à moins que la signature d'un protocole d'accord formel avec l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI) qui dispose de tels équipements permette d'y accéder, au gré des besoins.

De plus il est nécessaire de procéder à (ii) la formation par l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI) de 100 enseignants pour en faire des technos pédagogues pour la production des ressources pédagogiques numériques et l'accompagnement des enseignants dans la mise en œuvre de l'enseignement/apprentissage à distance.

Enfin, dans l'optique de la pérennisation et pour assurer l'équité dans l'accès aux ressources pédagogiques numériques ainsi produites (iii) des bibliobox seront installés dans les établissements scolaires surtout en zone rurale. Les ressources pédagogiques numériques produites seront téléchargées sur ces bibliobox et accessibles par les élèves dans un certain rayon autour des établissements dépourvus de connexion internet à partir de (iv) terminaux mis à la disposition des élèves et des enseignants. La création de salles multimédia dans les établissements peut être une réponse alternative soutenable à l'équipement des élèves et des enseignants en plus de la possibilité pour ces derniers d'accéder à ces bibliobox à partir de leurs propres appareils (ordinateurs, smartphones, etc.) le cas échéant.

Quant aux établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle, ils disposeront en leur sein d'une plateforme de cours en ligne sur laquelle chaque établissement interagit avec ses apprenants aussi bien en présentiel qu'en continue.

La plateforme sera donc personnalisée pour chacun des 337 établissements techniques et 283 établissements de formation professionnelle (620 établissements publics et privés). Chaque apprenant, chaque formateur et personnel administratif aura un compte ou espaces e-learning ou e-working ou e-training.

AS2.2.4 : Création d'une chaîne de télévision dédiée au secteur de l'Education-Formation

L'autonomie du système éducation-formation dans la diffusion des ressources pédagogiques numériques passe par la création d'une chaîne de télévision qui lui est propre. La télévision en ligne accessible sur la page Facebook du MENETFP constitue les premiers balbutiements de cette ambition.

AS2.2.5 : Elaboration d'une stratégie nationale d'enseignement à distance

Pour parachever l'ensemble des actions stratégiques mentionnées ci-avant, il sera nécessaire d'élaborer une stratégie nationale d'enseignement et de formation à distance (SNED) qui permettra de définir le cadre juridique, les conditions d'accès, de formaliser les modalités d'intervention, les acteurs, les mécanismes d'évaluation des apprentissages, le système de gestion de l'information etc.

4. COUT ET FINANCEMENT DU PLAN DE RIPOSTE

4.1. Le coût total du plan de riposte

Le coût total du Plan de réponse est estimé à xxx millions de francs CFA (Cf. matrice d'actions budgétisée (COVID-19_Education ci-joint). La répartition des dépenses prévisionnelles selon la phase et les actions retenues est consignée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Répartition des dépenses prévisionnelles par effet

Effet	Produit	Coût (Ko FCFA)
Effet 1	Produit 1.1 : Les acteurs et structures du système éducation-formation disposent de capacités renforcées pour offrir des services d'enseignement à distance pendant la période de fermeture des classes du fait de la pandémie du COVID-19	18 050 487
	Produit 1.2 : Les enfants, les familles et les communautés disposent de capacités adéquates pour la demande des services d'enseignement à distance mis en place pendant la période de fermeture des classes du fait de la pandémie du COVID-19	21 292 070
Sous total 1		39 342 557
Effet 2	Produit 2.1 : Les acteurs et structures du système éducation-formation disposent de capacités renforcées pour offrir des services d'enseignement dans un environnement scolaire sûr, protecteur et propice à des apprentissages de qualité pendant la période de réouverture des classes.	9 111 515
	Produit 2.2 : Le système éducation-formation dispose de capacités renforcées pour développer un dispositif pérenne de continuité éducative.	3 653 817
Sous total 2		12 765 332
TOTAL		52 107 889

4.2. La soutenabilité financière du Plan de riposte

4.2.1. La mobilisation des ressources intérieures et des entités nationales

Pour le lancement des enseignements à distance, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle a signé un protocole d'accord avec le Groupe Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI). La contribution de l'Etat au financement de ce partenariat, à travers le Budget de fonctionnement, s'élève à 1,853 milliard de francs CFA, soit 3,6% du montant global estimé à 52,108 milliards de Francs CFA sur une période de 18 mois.

Des Structures privées et des ONG nationales apportent leurs soutiens par le développement et la mise à disposition de plateformes dédiées à l'enseignement à distance, de plages de télédiffusion de cours.

4.2.2. Les financements extérieurs disponibles

Les ressources disponibles ou en cours de programmation dédiées à la continuité des services essentiels d'éducation et de formation dans le cadre de l'appui à la riposte nationale au COVID-19 sont recensées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Ressources extérieures disponibles

Organisation	Rubriques	Montant (USD)	Montant (FCFA)	Observations
PME	Renforcement de la résilience des systèmes éducatifs	70 000	40 950 000	Ressources disponibles
		15 000 000	8 775 000 000	A confirmer
UNICEF	Continuité des services essentiels	1 000 000	600 000 000	Disponible
HCR	Continuité des services essentiels	40 000	23 400 000	Ressources disponibles
UNESCO	Education en ligne	50 000	29 250 000	A confirmer
PAM	Distribution de rations sèches à emporter	4 597 420,17	2 731 869 819	Ressources disponibles
UNFPA	Appui à l'enseignement à distance	300 000	175 500 000	A confirmer
TRECC	Continuité pédagogique (plateforme SMS), suivi & évaluation	500 000	300 000 000	A confirmer
AFD				En attente
BM				En attente
TOTAL DES RESSOURCES		20 907 420,17	12 230 840 799,45	

Source : Informations communiquées par le GLPE

Le financement extérieur disponible représente 22,6% du coût total du Plan de réponse.

4.2.3. Les financements à rechercher

Le gap de financement s'élève à 38,443 milliards de francs CFA, soit environ 73,8% des ressources nécessaires pour la mise en œuvre du Plan de réponse. Cette part du financement pourrait être mobilisée auprès des Partenaires de l'Education dont les intentions seront précisées et par la sollicitation du Fonds de la Solidarité nationale.

5. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

5.1. Organes de pilotage et de gestion

L'opérationnalisation de cette stratégie de riposte, tant dans la phase de pandémie que dans celle de relèvement, est faite dans une synergie d'actions de différents acteurs dont les rôles sont définis dans la présente section.

Pour plus d'efficacité dans l'opérationnalisation de la riposte, la présente stratégie préconise la formalisation au niveau central (i) d'un Organe de pilotage (ii) d'un Organe de coordination opérationnelle et (iii) d'un Organe chargé du suivi et de l'évaluation.

5.1.1. Organe de pilotage

L'organe de pilotage du plan de riposte est chargé de fixer les orientations politiques et stratégiques. A ce titre, il veillera à opérer les éventuelles modifications dans la stratégie en fonction de l'évolution du contexte.

5.1.2. Organe de coordination opérationnelle

Cette équipe est chargée de coordonner la mise en œuvre du plan de riposte qui mobilisera l'ensemble des acteurs centraux et déconcentrés. La production et de la diffusion des ressources pédagogiques via la télévision, la radio et les plateformes numériques. Elle est responsable devant l'Organe de pilotage.

5.1.3. Organe de suivi-évaluation

Cette entité aura la responsabilité d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan de riposte. Elle prendra les dispositions nécessaires pour assurer la conformité des ressources pédagogiques diffusées avec les programmes éducatifs officiels. En outre, elle évalue la performance du dispositif d'enseignement à distance, en termes de couverture des populations cibles, de qualité des acquis scolaires et d'engagement des différents acteurs (enseignants, directeurs d'école, encadreurs pédagogiques, chefs d'établissement, IEPP, DDEN, DDETFP, DRETFP, DREN, Comité de coordination).

5.2. Dispositif de suivi-évaluation

Le suivi consistera à veiller à (i) la diffusion des enseignements conformément au planning convenu ; (ii) l'accès effectif des élèves aux enseignements à travers les différents canaux de diffusion retenus ; (iii) à l'identification dans l'environnement

familial, local, régional et national des éventuels obstacles de toute nature à l'accès des élèves aux contenus d'enseignement ainsi qu'à l'appropriation de ces contenus.

Les constats faits sur ces différents points seront documentés respectivement par les directeurs d'écoles, les chefs d'établissements scolaires, les IEPP et les DREN/DRETFP au moyen d'un rapport standardisé sur la base des rapports de suivi-enseignants. Un modèle est présenté dans le tableau ci-dessous que le comité de coordination pourra modifier au besoin.

Tableau 9 : Canevas de rapport standardisé de suivi-DE/CE/IEPP/DREN/DRETFP

MENETFP	DREN/DRETFP	IEPP	Ecole/Etablissement
Nombre total d'élèves joints au téléphone :		En pourcentage de l'effectif total de l'école, de l'IEPP ou de la DREN/DRETFP :	
Difficulté traitée	Solution adoptée	Difficulté non traitée	Profil élève/ménage

Sur la base des rapports de suivi-enseignants qui leur seront transmis, les APFC feront une synthèse des questions rapportées par les enseignants, puis produiront des ressources pédagogiques d'aide à l'apprentissage (RPAA) qui vont être transmises aux Coordinations Nationales Disciplinaires (CND) concernées. Les CND valideront les RPAA reçues, les scénariseront puis produiront des capsules vidéo/audio pour diffusion via le dispositif d'enseignement à distance.

Quant aux difficultés matérielles, elles seront analysées puis traitées par les directeurs d'école et les chefs d'établissement secondaire dans les limites de leurs compétences respectives. Ce processus d'analyse et de traitement est documenté par un rapport standardisé de suivi transmis aux supérieurs hiérarchiques respectifs (IEPP, DDEN, DDETFP, DREN, DDETFP, DRETFP). Les DREN et DRETFP en font de même en adressant le même type de rapport au comité national de coordination.

5.3. Rôles des acteurs des services déconcentrés

Le tableau ci-dessous présente les acteurs des services déconcentrés et leurs rôles respectifs.

Tableau 10 : Rôle des acteurs des services déconcentrés

n°	Acteur	Rôle
1	Enseignant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer le tutorat à distance auprès des élèves ▪ Rapporter les obstacles de toute nature à l'accès des élèves de sa classe aux contenus d'enseignement à distance ▪ Transmettre un rapport de suivi-enseignant au DE/CE
2	Directeur d'école/Chef d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les enseignants et assurer le suivi du tutorat à distance ▪ Rapporter les obstacles de toute nature à l'accès des élèves de son école aux contenus d'enseignement à distance ▪ Transmettre un rapport de suivi-enseignant au IEPP/DREN/DRETFP
3	IEPP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les directeurs d'école et assurer le suivi de leurs activités ▪ Rapporter les obstacles de toute nature à l'accès des élèves de son IEPP aux contenus d'enseignement à distance ▪ Transmettre un rapport de suivi-enseignant au DREN/DRETFP
4	APFC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recevoir et analyser les questions des élèves ▪ Elaborer des ressources pédagogiques d'aide à l'apprentissage (RPAA) ▪ Transmettre les ressources aux CND concernées ▪ Proposer des stratégies de dynamisation des conseils d'enseignement et des unités pédagogiques, pour plus d'inclusion et d'actions concertées et déconcentrées dans le processus engagé.
5	DREN/DRETFP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les IEPP et les Chefs d'établissement secondaire assurer le suivi de leurs activités ▪ Recevoir et analyser les rapports de suivi des IEPP et des Chefs d'établissement secondaire ▪ Transmettre au Comité de coordination un rapport de suivi de la direction régionale

5.4. Analyse des facteurs de succès

Pour atteindre les résultats escomptés, il importe de prendre en compte certains facteurs qui pourraient compromettre la bonne mise en œuvre de la stratégie de riposte. La considération de ces facteurs déterminants est un préalable au succès du Plan de riposte.

5.4.1. Analyse des risques

Les risques sont résumés et analysés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11 : Analyse des risques

Risque	Mitigation du risque	Responsable
Insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre du plan	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rechercher des ressources auprès du gouvernement dans le plan du plan de riposte sanitaire ▪ Développer des propositions de projets à financement par les mécanismes d'urgence en réponse au COVID par bilatéraux et multilatéraux 	TASK FORCE/DPFC
Manque d'adhésion des élèves qui ne sont pas en classes d'examen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation des élèves et des parents sur l'intérêt du dispositif d'enseignement à distance dans le cadre de leurs apprentissages ▪ Communiquer sur le calendrier scolaire prévisionnel et l'évaluation bilan des acquis 	DPFC/DFPI/D AIP/DET
Manque d'adhésion des parents d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser sur l'intérêt du dispositif d'enseignement à distance pour les apprentissages de leurs enfants ▪ Elaborer et diffuser des guides d'encadrement des élèves à domicile à l'attention des parents (capaciter les parents) ▪ Appui financier et matériel aux familles défavorisées et vulnérables ▪ Communiquer sur le calendrier scolaire prévisionnel et l'évaluation bilan des acquis 	DAPS-COGES
Manque d'adhésion des enseignants du public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation et renforcement de capacités ▪ Fourniture de crédits de communication 	DPFC
Manque d'adhésion des enseignants du privé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation et renforcement de capacités ▪ Fourniture de crédits de communication ▪ Négocier un appui financier en faveur des enseignants du privé 	DEEP

5.4.2. Analyse des hypothèses

Les facteurs de succès du PRSE-COVID sont analysés et consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12 : Analyse des hypothèses

Hypothèse	Action à prendre	Responsable
Couverture nationale du réseau téléphonique et internet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les zones blanches où se résident des élèves ▪ Plaidoyer pour une couverture de ces zones blanches ▪ Recherche de solutions alternatives innovantes 	TASK FORCE/DTSI
L'ensemble des ménages auxquels appartiennent les élèves ont accès à l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les ménages qui n'ont pas accès à l'électricité dans des zones électrifiées ▪ Identifier les ménages qui sont dans des zones non électrifiées ▪ Faire un plaidoyer ciblant les ministères compétents pour résoudre les problèmes de l'accès ▪ Recherche de solutions alternatives innovantes 	DPFC/DRENET/DRETFP
L'ensemble des ménages auxquels appartiennent les élèves disposent d'équipements adéquats pour l'accès des enfants aux services d'enseignement à	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des équipements d'accompagnement (postes de radio, postes téléviseurs, téléphones portables, crédits de communication) aux élèves des familles défavorisées et vulnérables ▪ Recherche de solutions alternatives innovantes 	DPFC

distance (télévision, radio ou internet)		
--	--	--

5.5. Calendrier de mise en œuvre

Le calendrier de la mise en œuvre de cette stratégie peut être réexaminé en fonction de l'évolution de la pandémie. La présente version est fondée sur le scénario 1 présenté ci-avant.

Désignation	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	2021
Phase d'épidémie											
Préparation du dispositif d'enseignement à distance											
Enseignement à distance											
Evaluation légère du dispositif											
Préparation des établissements scolaires à la réouverture											
Phase de relèvement											
Evaluation bilan des apprentissages											
Evaluation globale du dispositif d'enseignement à distance											
Consolidation des acquis scolaires des enseignements à distance de la phase de pandémie et achèvement des programmes											
Renforcement des capacités du CNRPN et installation de bibliobox											
Création d'un studio d'enregistrement au sein du CNRPN											
Création d'une chaîne de télévision											

Le détail de toutes les actions qui vont alimenter ce calendrier figure dans la matrice d'actions en annexe du présent document.

5.6. Cadre de résultats

Effets/ Produits	Indicateurs					Réalisation	Observations
	Libellé	Niveau de base	Niveau attendu	Mode de Calcul ou de mesure	Source opérationnelle		
Effet 1 :	Les élèves accèdent à des services d'enseignement à distance inclusifs et équitables pendant la période de fermeture des classes du fait de la pandémie du COVID-19						
IE1.1	Taux de couverture du dispositif de l'enseignement à distance	0	90%	Nombre d'élèves dans un ménage ayant la possibilité d'accès au cours (à la TV, à la Radio ou à internet) sur le nombre total d'élèves ciblés	Enquête auprès des élèves menée par les enseignants via le mobile		
IE1.2	Taux d'assiduité hebdomadaire au cours à distance	0	80%	Nombre total de capsules suivies par les élèves par semaine sur nombre de capsules diffusées x nombre total d'élèves du niveau concerné	Enquête hebdomadaire auprès des élèves par U-report		
IE1.3	Pourcentage d'élèves satisfaits des enseignements à distance	0	80%	Nombre total d'élèves satisfaits sur le nombre total d'élèves ayant suivi l'enseignement à distance	Enquête hebdomadaire auprès des élèves par U-report		
IE1.4	Taux hebdomadaire d'encadrement des élèves à distance	0	80%	Nombre total d'élèves ayant reçu au moins un appel d'un enseignant au cours de la semaine sur le nombre total d'élèves	Enquête hebdomadaire auprès des élèves par U-report		
IE1.5	Nombre de visites des plateformes des cours en ligne	0	60 000 000	Dénombrement des visites de la plateforme	Observation du compteur des visites de la plateforme		

Effets/ Produits	Indicateurs					Réalisation	Observations
	Libellé	Niveau de base	Niveau attendu	Mode de Calcul ou de mesure	Source opérationnelle		
Produit 1.1	Les acteurs et structures du système éducatif disposent de capacités renforcées pour offrir des services d'enseignement à distance pendant la période de fermeture des classes du fait de la pandémie du COVID-19						
IP1.1.1	Nombre de capsules vidéo produites et diffusées	0	6 030 + ETFP	Dénombrement des capsules vidéo produites et diffusées	Données de routine de la DPFC et de l'IGENET		
IP1.1.2	Nombre de capsules audio produites et diffusées	0	3 080 +ETFP	Dénombrement des capsules audio produites et diffusées	Données de routine de la DPFC et de l'IGENET		
IP1.1.3	Pourcentage d'enseignants mobilisés pour le tutorat ayant bénéficié de renforcement de capacité	0	60%	Nombre total d'enseignants mobilisés pour le tutorat ayant bénéficié de renforcement de capacité sur le nombre d'enseignants mobilisés	Données de routine de la DPFC		
IP1.1.4	Pourcentage de matières traduites en braille	0	100%	Nombre de matières traduites en braille sur le nombre total de matière, rapport ramené à 100	Données de routine de la DPFC		
IP1.1.5	Pourcentage de matières traduites en langage de signes	0	100%	Nombre de matières traduites en langage de signes sur le nombre total de matière, rapport ramené à 100	Données de routine de la DPFC		
IP1.1.6	Pourcentage d'acteurs sensibilisés sur le contenu de la circulaire présentant le dispositif d'enseignement en ligne	0	100%	Nombre d'acteurs sensibilisés sur le nombre total d'acteurs ciblés, rapport ramené à 100	Enquête auprès des acteurs par U-report/mobile		

Effets/ Produits	Indicateurs					Réalisation	Observations
	Libellé	Niveau de base	Niveau attendu	Mode de Calcul ou de mesure	Source opérationnelle		
Produit 1.2 :	Les enfants, les familles et les communautés disposent de capacités adéquates pour la demande des services d'enseignement à distance mis en place pendant la période de fermeture des classes du fait de la pandémie du COVID-19						
IP1.2.1	Nombre d'enfants vulnérables ayant bénéficié d'équipements d'accompagnement (postes de radio, postes téléviseurs, téléphones portables, crédits de communication)	0	70 000	Dénombrement des élèves vulnérables ayant bénéficié d'au moins un équipement	Enquête auprès des potentiels bénéficiaires par U-report		
IP1.2.2	Proportion de parents d'élèves touchés par les messages de sensibilisation diffusés sur les antennes de la RTI et des radios de proximité, en vue de leur implication dans l'encadrement de leurs enfants	0	80%	Nombre de parents sensibilisés sur le nombre total parents ciblés, rapport ramené à 100	Enquête auprès des parents via le mobile		
P1.2.3	Nombre d'enfants défavorisés bénéficiaires de manuels scolaires	0	2 000 000	Dénombrement des élèves vulnérables ayant bénéficié d'au moins un manuel scolaire	Enquête auprès des potentiels bénéficiaires par U-report		
IP1.2.4	Nombre d'enfants vulnérables bénéficiaires de rations alimentaires sèches	0	147 120	Dénombrement des élèves vulnérables ayant bénéficié de rations alimentaires sèches	Enquête auprès des potentiels bénéficiaires par U-report		

Effets/ Produits	Indicateurs				Réalisation	Observations
	Libellé	Niveau de base	Niveau attendu	Mode de Calcul ou de mesure		
Effet 2 :	Les élèves accèdent à des services résilients d'enseignement dans un environnement sûr, protecteur et propice à un apprentissage continue de qualité					
IE2.1	Taux de reprise dans le Préscolaire	0	100%	Nombre d'enfants inscrits ayant repris les cours sur le nombre total d'enfants inscrits	Données de routine des écoles	
IE2.2	Taux de reprise dans le Primaire	0	100%	Nombre d'enfants inscrits ayant repris les cours sur le nombre total d'enfants inscrits	Données de routine des écoles	
IE2.3	Taux de reprise dans le secondaire général 1	0	100%	Nombre d'enfants inscrits ayant repris les cours sur le nombre total d'enfants inscrits	Données de routine des établissements scolaires	
IE2.4	Taux de reprise dans le secondaire général 2	0	100%	Nombre d'enfants inscrits ayant repris les cours sur le nombre total d'enfants inscrits	Données de routine des établissements scolaires	
IE2.5	Taux de reprise dans le secondaire technique	0	100%	Nombre d'enfants inscrits ayant repris les cours sur le nombre total d'enfants inscrits	Données de routine des établissements d'enseignement technique	
IE2.6	Taux de reprise dans la formation professionnelle	0	100%	Nombre d'enfants inscrits ayant repris les cours sur le nombre total d'enfants inscrits	Données de routine des établissements de formation professionnel	

Effets/ Produits	Indicateurs					Réalisation	Observations
	Libellé	Niveau de base	Niveau attendu	Mode de Calcul ou de mesure	Source opérationnelle		
Produit 2.1 :	Les acteurs et structures du système éducatif disposent de capacités renforcées pour offrir des services d'enseignement dans un environnement scolaire sûr, protecteur et propice à des apprentissages de qualité pendant la période de réouverture des classes						
IP2.1.1	Proportion d'établissements scolaires désinfectés avant la réouverture des classes	0	100%	Nombre d'établissements scolaires désinfectés sur le nombre total d'établissements scolaires	Données de routine des écoles/établissements scolaires		
IP2.1.2	Proportion d'établissements scolaires équipés en kits d'hygiène préventifs de la maladie à coronavirus COVID-19	0	100%	Nombre d'établissements scolaires équipés d'hygiène préventifs de la maladie à coronavirus COVID-19 sur le nombre total d'établissements scolaires	Données de routine des écoles/établissements scolaires		
IP2.1.3	Proportion des enseignants et des autres personnels des établissements scolaires ayant bénéficié d'un renforcement de capacités sur les normes de sécurité sanitaire	0%	80%	Nombre total d'enseignants et autres personnels des établissements scolaires ayant bénéficié d'un renforcement de capacités sur les normes de sécurité sanitaire sur le nombre total d'enseignants et autres personnels des établissements scolaires	Données de routine des écoles/établissements scolaires		

Effets/ Produits	Indicateurs					Réalisation	Observations
	Libellé	Niveau de base	Niveau attendu	Mode de Calcul ou de mesure	Source opérationnelle		
Produit 2.2 :	Le système éducatif dispose de capacités renforcées pour développer un dispositif pérenne de continuité éducative						
IP2.2.1	Proportion des recommandations de l'évaluation du dispositif de l'enseignement à distance mises en œuvre	0	100%	Nombre de recommandations mises en œuvre sur le nombre total de recommandations	Enquête auprès des structures en charge de la mise en œuvre des recommandations		
IP2.2.2	Proportion des établissements ciblés en milieu rural disposant d'un bibliobox	0	100%	Nombre d'établissements en milieu rural équipés en bibliobox sur le nombre total d'établissements ciblés	Données de routine des écoles/établissements scolaires		
IP2.2.3	Plan de Stratégie Nationale d'Éducation à Distance (SNED) disponible	Non	Oui	Observation	Document de Stratégie Nationale d'Éducation à Distance (SNED)		

5.7. ANNEXE : Matrice d'actions budgétisée



Matrice
d'Actions_05_05_202